



# LE JOURNAL DU MINEUR



ORGANE MENSUEL DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES MINEURS - C.F.D.T.  
Siège administratif : 35, rue des Ferronniers — 59500 DOUAI — Tél. 80-61.86

## ET MAINTENANT...

La journée de grève décidée par les Fédérations C.F.D.T., C.G.T. et F.O. dans les Mines a connu un succès divers dans la profession. Si elle a été très largement suivie dans les Houillères du Centre et du Midi, son ampleur n'a pas été aussi importante dans le Nord-Pas-de-Calais et en Lorraine.

Une telle constatation doit nous conduire à un examen lucide de la situation, dans le but de prendre les orientations qui permettront à la profession minière d'engager une nouvelle étape de sa lutte pour la revalorisation du métier de mineur.

### L'ACTION, UNE NÉCESSITÉ

Il est évident que l'action est nécessaire, si nous voulons que le Gouvernement et les Directions d'entreprises minières acceptent d'engager de véritables négociations sur l'ensemble des revendications de la profession. Comment croire que le Gouvernement ou que la Direction des Charbonnages se laisse convaincre par les seuls arguments, si sérieux et inattaquables soient-ils ?

- Payer les mineurs et les piqueurs au moins 3 200 F par mois, n'est-ce pas une revendication logique et sérieuse ?
- Réduire la durée du travail, est-ce trop demander pour une profession qui connaît des conditions de travail particulièrement difficiles ?
- Demander la revalorisation et l'uniformisation des avantages en nature, n'est-ce pas faire tout simplement preuve de bon sens ?
- Exiger le développement de l'industrie minière, n'est-ce pas défendre l'intérêt du pays ?

Si le gouvernement et la direction générale des Charbonnages refusent d'engager des discussions sur l'ensemble de ces problèmes, c'est tout simplement parce qu'ils fondent leur attitude sur une position de classe basée sur l'exploitation de la classe ouvrière. Ils refusent les propositions des organisations syndicales, remettant à plus tard les discussions.

Il est donc important que l'ensemble de la profession minière se range derrière les organisations syndicales qui veulent changer les situations et rejettent celles qui, comme la C.F.T.C. ou la C.G.C., se contentent de mots et refusent de prendre les moyens qu'impose la situation.

### DES PROPOSITIONS D'ACTIONS

Au cours des réunions qui ont précédé l'organisation de la journée du 17 octobre, la Fédération des Mineurs C.F.D.T. a fait à la C.G.T. et à F.O. des propositions d'action allant dans le sens :

- de l'organisation d'un grand rassemblement de Mineurs à Paris et du développement des luttes dans les bassins.

Nous souhaitons que l'ensemble des organisations se mettent d'accord sur un plan d'action qui ferait que le 17 octobre ne reste pas une journée sans lende-

main, car répéter des actions qui ne s'inscrivent pas dans un plan plus général ne peut que contribuer à démobiler la profession.

La C.F.D.T., pour sa part, ne négligera aucun effort pour permettre que la profession minière puisse mener

la bataille qui lui permettra d'imposer dans les faits la revalorisation du métier de mineur. C'est une question de justice, mais aussi de dignité.

J. KASPAR,  
Secrétaire général.

## Jean KASPAR au Congrès des Mineurs CFDT de Lorraine « LA PROFESSION MINIERE EST ARRIVEE A UN TOURNANT »

— Pourquoi la C.F.D.T. affirme-t-elle avec tant de conviction que « le gouvernement se trompe gravement en matière de politique énergétique ? »

« Au lieu de le défendre, le gouvernement sabote depuis dix années l'outil de travail des mineurs », a déclaré Jean KASPAR, le Samedi 25 Octobre 75, d'abord au congrès C.F.D.T. pour lequel il était venu à Freyming - Merlebach, puis à la conférence de presse donnée ensuite à l'hôtel de ville.

« Lorsqu'on analyse le plan de production charbonnière — a fait remarquer Jean KASPAR — on constate que le gouvernement envisage une production qui se situe d'ici à 1985 à 15 ou 17 millions de tonnes-an. Or, il faut savoir que pour la même période, la consommation prévue est estimée — par la Commission de l'Energie — à 45 millions de tonnes-an. On importera donc le double de la production charbonnière nationale ! Pourquoi tant de discours sur l'économie de devises et la nécessité d'assurer notre indépendance énergétique ? De ce point de vue nous disons que le gouvernement est incohérent ».

— Au cours des discussions qu'elle a eues avec les Charbonnages de France et le ministère de l'Industrie et de la Recherche, la C.F.D.T. a réclamé un objectif de 30 millions de tonnes de production nationale, supposant un certain nombre d'investissements très rapides...

Produire davantage de charbon implique en effet des mesures susceptibles d'assurer son écoulement : « Par conséquent il faudrait prévoir un plan d'investissement permettant de construire des centrales thermiques au charbon ». Et la C.F.D.T. de rappeler qu'il lui paraît dangereux de se lancer précipitamment dans le programme nucléaire derrière lequel, à son avis, se profilent les firmes multinationales. « Cela fait peser sur l'économie française des incidences financières considérables et remet en cause notre indépendance industrielle » estime Jean KASPAR. Le gouvernement devrait fondamentalement modifier sa position en ce qui concerne l'industrie minière qu'il s'agisse du charbon, du fer, de l'uranium, de la potasse, etc. Tenir compte de l'évolution, sur le plan mondial, du marché des matières premières et « utiliser beaucoup mieux les ressources naturelles dont dispose notre pays ».

« Une relance — poursuit le secrétaire fédéral — impliquerait un certain nombre de mesures, de façon à utiliser plus judicieusement les entreprises minières dont l'Etat a directement la responsabilité, de façon à augmen-

ter la production charbonnière nationale. Non seulement ne l'envisage-t-il pas, mais, en plus, il laisse planer certaines incertitudes sur ses propres objectifs » ...

— On le sait : il faudra attendre la date du 6 Novembre pour savoir si le comité interministériel est disposé à accorder aux H.B.L. le demi-milliard qu'elles ont demandé pour renforcer les extractions de MERLEBACH, SIMON, WENDEL, LA HOUE et rouvrir SAINTE-FONTAINE.

« Indiscutablement — commente Jean KASPAR — il y a eu des tentatives de la part du gouvernement, de ne même pas accorder ce qui était le minimum pour ralentir la régression charbonnière qu'il a engagée en Lorraine... »

Le dossier des charbonnages est un dossier économique au sens classique, mais c'est aussi un dossier social dans la mesure où, selon les syndicats, on ne peut pas envisager une relance de la production charbonnière sans revaloriser la profession minière.

A cet égard, la C.F.D.T. réclame maintenant un salaire mensuel de 3 200 francs pour le mineur de fond, estimant que « depuis 1947, le métier de mineur s'est constamment dévalorisé. Si on voulait maintenir le niveau de rémunération du piqueur de ce qu'il était à l'époque par rapport à ce qu'il devrait être aujourd'hui, il faudrait le payer 4 000 francs ».

« Je crois que les mineurs sont profondément attachés à leur outil de travail — conclut Jean KASPAR —. Ce qu'ils demandent, ce n'est pas un statut privilégié qui les distingue des autres travailleurs. Ils réclament simplement justice. Ils savent — dit-il — que les Houillères offrent au pays la possibilité d'améliorer la situation économique générale. La relance, il ne s'agit pas d'en parler, il faut la mettre en œuvre, spécialement là où le gouvernement a directement des responsabilités en tant qu'employeur ».

Pour obtenir satisfaction, la C.F.D.T. a déclaré qu'elle s'efforcera de créer les conditions d'une grande action nationale. Elle s'est réjoui de la prise de position de la Fédération « Force Ouvrière », tout en précisant qu'elle a fait un certain nombre de propositions pour « engager au niveau de la profession un plan d'action global, de grande envergure, permettant avec la C.G.T. et F.O. de faire avancer l'idée de la revalorisation du métier de mineur ».

Pour la C.F.D.T., la corporation des « gueules noires » est arrivée à un tournant, la revalorisation de la profession minière doit être engagée sérieusement.

## Une déclaration du Conseil National de la C.F.D.T. Bilan de 500 Jours de Présidence Giscard d'ESTAING

Le Président de la République avait demandé à n'être jugé qu'après ses 500 jours de pouvoir. L'échéance est arrivée et le bilan s'avère lourd.

Ce Gouvernement ne peut tenir ses promesses. Toutes les principales revendications sociales demeurent et il n'a pratiquement pas, sauf sur des points limités, réalisé ses intentions de réforme.

Le bilan économique est aussi catastrophique. Loin de bloquer l'inflation dans les proportions prévues, le plan de refroidissement de 1974 a été la cause directe de la montée du chômage. Après des mois de tergiversations et de tentatives pour cacher au pays la baisse de la production et la crise de l'emploi, c'est le plan de soutien qui prouve l'échec de la politique suivie auparavant.

Ce Gouvernement est incapable de maîtriser la crise économique parce qu'il lui faudrait opérer des réformes profondes qui détruiraient les assises des Intérêts dont il est l'émanation. C'est pourquoi, pris dans ses contradictions, il multiplie les déclarations de propagande, les gestes spectaculaires et il accentue la répression.

Ignorant totalement ses promesses électorales sur la régionalisation, Giscard d'Estaing met en évidence, notamment, le caractère répressif, autoritaire, centralisateur du pouvoir, comme les récents événements de Corse l'ont mis en lumière.

Le patronat cherche à fuir ses responsabilités dans la crise. Bien plus il s'efforce d'en tirer profit en obtenant subsides, reports d'impôts, commandes de l'Etat. En utilisant pour ce faire la menace de licenciement ou la mise en chômage partiel. Sous sa pression le gouvernement en vient à ordonner aux inspecteurs du travail d'avaliser les mesures prises par les patrons quitte à ce qu'ils transgressent les lois. Il tente de casser la riposte des travailleurs par la répression anti-syndicale, il refuse les négociations et utilise la crainte du chômage pour tenter de reprendre les avantages qu'il avait dû concéder. C'est la déclaration du Conseil National Confédéral. — Pour la C.F.D.T. — A la résistance pour négocier on ne peut qu'opposer l'action.

## SOMMAIRE

### INFORMATIONS DES BASSINS :

- Jean KASPAR au Congrès de Lorraine (pages 1)
- Bassin de Lorraine (page 2)
- Centre-Midi (pages 6 et 7)
- Potasse (page 6)
- Nord - Pas-de-Calais (pages 4, 5 et 8)
- Mines de Fer (page 8)
- Vacances S.S.M. (page 5)

## Sommes-nous encore DES HOMMES ?

Si nous parlons physiquement, il n'y a pas de doute : nous sommes encore des hommes, mais plus nous évoluons en technique, en mécanique, nous suivons le rythme des machines, rythme devenu infernal, d'une cadence folle.

Si nous parlons moralement, d'esprit, là nous constatons que nous ne sommes plus des hommes. Les derniers événements nous ont prouvé que notre mordant, nos élans spontanés ont subi l'influence du patronat et d'autrui, de cet autrui toujours prêt à désorganiser ce que lui ne peut faire à lui seul, faute de puissance.

Ce jugement est très exact, la nonchalance de notre milieu est devenue telle, que nous restons sans réaction devant l'oppression et les brimades.

Au fond de lui-même, chacun sent qu'il est grugé, que tout s'étiole et s'anémie. Malgré cela tout le monde oublie que l'homme n'est pas destiné à vivre seul, mais dans la société.

Comment définir cet esprit qui devrait être de SOLIDARITE ?

En ce qui concerne la solidarité physique, nous savons nous, mineurs, qu'il nous est impossible de travailler en solitaire. Alors pourquoi cet abandon quand il s'agit de la question morale, de la lutte pour des revendications plus justes ?

Aucun individu ne peut vivre seul et isolé, il doit savoir qu'il ne peut être indépendant des autres. Pourquoi s'être battu sur tous les terrains depuis de nombreuses années, principalement depuis 1963 ? On se le demande... Le peu d'avantages acquis sont à ce jour bafoués par ceux qui solidairement les avaient acquis, par de nombreuses actions dures et difficiles. Le samedi chômé n'existe pratiquement plus à FOLSCHVILLER dans un puits condamné à brève échéance à fermer ses portes !

Les rythmes accélérés par des primes de 3 centimes supplémentaires par pièce posée ont provoqué de nombreux accidents les derniers temps, situation à laquelle nous ne resterons pas indifférents. Les mauvaises conditions d'hygiène et de sécurité provoquent silicose et autres maladies professionnelles, dont on reconnaît un cas par ci, un cas par là, et cela quand il est trop tard. Serons-nous bientôt dans l'obligation de faire autopsier le corps de chaque mineur pour prouver ce qu'est la vaste fumisterie médicale, liée aux patrons comme une huitre à sa coquille ?

Tous ces manques d'attention de la hiérarchie ne peuvent entraîner que des situations fâcheuses. L'inconvénient résulte surtout de certains, dont les salaires substantiels occasionnés par plusieurs occupations ou d'un travail à deux, ne se mettent plus dans la peau de l'éternel bafoué.

Que reste-t-il pour parvenir à rééduquer et attirer l'attention des travailleurs ?

Se laisser opprimer jusqu'au prochain cri de révolte dans une ère où il sera trop tard ?

Là nous ne serons plus des hommes ni moralement ni physiquement...

René JOESSEL.

## S.S.M. SARRE-ET-MOSELLE

LA CFDT A ETE DESIGNEE ORGANISATION MAJORITAIRE LORS DES ELECTIONS DES DELEGUES DU PERSONNEL DU 10 OCTOBRE 1975

La C.F.D.T. a été le seul syndicat à présenter des candidats dans tous les établissements de la S.S.M.

Le 10 octobre 1975, l'ensemble du personnel de la S.S.M. avait à désigner ses Délégués par établissements.

Par leur vote, les ouvriers, les administratifs et les techniciens ont désigné la C.F.D.T. comme syndicat majoritaire à la S.S.M.

### LES RESULTATS DU PREMIER TOUR

Hôpital de Freyming		Inscrits	Votants	C.F.D.T.	C.G.T.	C.F.T.C.	F.O.
Collège O. Administratifs	quorum non atteint	309	118	73	15	—	15
Collège Technicien		150	91	29 1 élu	13	27 1 élu	15
Bâtiment administratif		Inscrits	Votants	C.F.D.T.	C.G.T.	C.F.T.C.	F.O.
Collège O. Administratifs		112	69	23 2 élus	—	17 1 élu	21 1 élu
Collège Technicien		32	18	5	—	12 1 élu	—
Hôpital de Creutzwald		Inscrits	Votants	C.F.D.T.	C.G.T.	C.F.T.C.	F.O.
Collège O. Administratifs		72	62	30 2 élus	—	—	29 2 élus
Collège Technicien		24	21	11 1 élu	—	—	6
Centre de Médecine Spécialisée		Inscrits	Votants	C.F.D.T.	C.G.T.	C.F.T.C.	F.O.
Collège unique		35	29	8 1 élu	—	—	—
Liebfrauenthal		Inscrits	Votants	C.F.D.T.	C.G.T.	C.F.T.C.	F.O.
Collège unique		30	28	14 1 élu	—	—	13 1 élu
Praz-sur-Arly		Inscrits	Votants	C.F.D.T.	C.G.T.	C.F.T.C.	F.O.
Collège unique		9	8	5 1 élu	—	—	—
<b>Total S.S.M.</b>		<b>773</b>	<b>444</b>	<b>198</b>	<b>28</b>	<b>104</b>	<b>104</b>

En 1974, sur l'ensemble de la S.S.M., la C.F.D.T. avait recueilli 109 suffrages.

La progression est donc très nette par rapport à 1974.

Nombre de sièges 1975 dès à présent attribués

C.F.D.T.	C.G.T.	C.F.T.C.	F.O.
9	—	6	2

## En souvenir des morts de la catastrophe du Puits Reumaux

1925 la cage a été précipitée au fond du puits. Une des plus grandes catastrophes minières du Bassin.

Le congrès des Mineurs C.F.D.T. en 1975 ne pouvait pas oublier ce fait et commémorer cet anniversaire.

Jean STRABEL, Délégué Mineur au nom du congrès devant le monument de la catastrophe a pris la parole pour dire...

« La technique d'aujourd'hui permet d'éviter le type d'accident de 1925, mais ne crée-t-elle pas une nouvelle insécurité ? Le combat de la Sécurité est permanent ».



# 5<sup>e</sup> CONGRÈS DES MINEURS C. F. D. T. DE LORRAINE

En Octobre 1965 une poignée de militants faisait, face à la scission créée par la C.F.D.T. SAUTY pour permettre que la C.F.D.T. soit une FORCE à la disposition des Mineurs de Lorraine.

Le Congrès de 1975 a permis de faire le point du développement de la C.F.D.T., que les mineurs ont placé au 2<sup>e</sup> rang des syndicats de mineurs de Lorraine.

Les 10 ans d'action de la C.F.D.T. ont contribué à améliorer sur un certain nombre de points les conditions de travail et de vie des mineurs.

— les déclassements qui étaient de règle pour le mineur muté, ont pour beaucoup été supprimés.

— la C.F.D.T. a été à l'origine de la lutte pour la revalorisation prioritaire des bas salaires, donc de la suppression de la catégorie 1 et 2.

— les ouvriers peuvent maintenant avoir accès aux échelles 8 et 9, précédemment réservées aux ETAM et des ETAM ont accès à des échelles Ingénieurs.

— la C.F.D.T. a été en tête pour demander l'avancement à l'ancienneté donc imposer le passage de 5 en 6 pour les piqueurs après 5 ans d'ancienneté.

Mais les 165 délégués de toutes les sections du Bassin n'ont pas passé leur temps à tirer une certaine gloire pour le chemin parcouru à travers 10 ans de C.F.D.T.

Au-delà du court rappel du passé et en tirer quelques enseignements, tout le débat du congrès était orienté vers l'avenir. Parfaire notre organisation pour être l'outil, le meilleur aux mains des mineurs pour construire leur avenir, préciser les revendications et les modalités d'action, ont été le centre du congrès.

Ci-contre les motions qui résument les préoccupations et les choix d'un congrès C.F.D.T. qui a pris les mesures pour contribuer à imposer une véritable revalorisation de la profession minière, où le piqueur et l'ouvrier en taille seront enfin reconnus comme ouvrier de métier.

## LA C. F. D. T. 2<sup>e</sup> SYNDICAT PAR 10 ANS D'ACTION !



A la tribune du Congrès : Jean KASPAR, Secrétaire Général de la Fédération, Rémy SCHWERER, Président du Syndicat, Paul BLADT, Secrétaire Général du Syndicat, Tony TROGLIC, Secrétaire Union Régionale Lorraine, Jacques GALLIER, Trésorier du Syndicat.

## LA C. F. D. T., UN INSTRUMENT POUR LES MINEURS DE LORRAINE en vue de changer les CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL Avenir du Bassin et revalorisation de la profession Minière

### MOTION ACTION REVENDICATIVE

Le Congrès des Mineurs, réuni à Merlebach, le 25 octobre 1975, en adoptant le rapport d'action revendicative se prononce pour :

#### 1<sup>o</sup> RELANCE DE LA PRODUCTION CHARBONNIÈRE :

Cette relance est indispensable au pays en ce qui concerne un triple objectif :

a) contribuer à la couverture des besoins en produits énergétiques du pays et assurer une partie de la sécurité des approvisionnements, dont le charbon est un élément soumis entièrement aux initiatives nationales.

b) la relance de la production charbonnière et son écoulement assureront l'emploi sur le bassin à deux titres :

— les emplois créés directement par les Houillères ;  
— la vie économique générale du Bassin stimulée par la relance charbonnière, doit créer une diversification industrielle indispensable pour donner du travail aux jeunes et aux frontaliers.

c) le sous-sol lorrain contient des richesses naturelles importantes (dont le charbon) qui doivent être exploitées rationnellement et sans écrémage du gisement hypothéquant l'avenir.



Les Congressistes suspendent leurs travaux et se rendent en cortège à travers Merlebach pour déposer une gerbe au monument commémoratif de la catastrophe du puits Reumaux en 1925.

Une véritable politique de l'énergie avec son volant charbonnier est nécessaire, elle est surtout possible par :

#### 2<sup>o</sup> LA REVALORISATION DE LA PROFESSION MINIÈRE :

Pour la C.F.D.T. une véritable revalorisation de la profession minière passe par la satisfaction des revendications prioritaires de la C.F.D.T.

— Le Mineur en taille est un ouvrier de métier. Il ne doit pas être limité à l'échelle 6 alors qu'il en existe 9 pour les ouvriers. Il est tout à fait anormal que la très grande majorité des mineurs de fond soit payée à moins de 3000 F par mois.

— Le salaire des ouvriers du jour doit être fixé à un minimum de 2000 F par mois.

— Tous les mineurs (ouvriers et ETAM) ont droit à une promotion à l'ancienneté et une évolution de carrière.

— Les inégalités et les motifs de divisions entre les ouvriers, les ETAM et les ingénieurs doivent être supprimées. Les avantages en nature doivent être égalisés.

— L'Hygiène exige :

a) la modernisation des vestiaires,  
b) des créations de laveries sur les puits pour les vêtements de travail,

c) la médecine du travail doit avoir une activité préventive et rencontrer le personnel dans son milieu de travail.

— La Sécurité : pour améliorer celle-ci les solutions techniques ne sont pas la seule voie. La technique crée de nouvelles situations. La Sécurité doit être intégrée dans le processus de production en tant que condition de travail.

— La C.F.D.T. exige la création de Comités d'Hygiène et de Sécurité par puits et service.

— La Formation professionnelle enrichissante doit devenir un droit effectif pour tous.

C'est par rapport à ces objectifs que la C.F.D.T. appelle les Mineurs de Lorraine à prendre leur place dans l'action ouvrière.

La C.F.D.T. est une organisation démocratique, intègre tous les courants de pensée ouvrière. La C.F.D.T. est ouverte, unitaire.

SE SYNDIQUER EST UN DROIT ET AUSSI UN DEVOIR.

REJOINS LA C.F.D.T. !

### MOTION D'ORGANISATION

Le Congrès des Mineurs C.F.D.T., réuni à Merlebach le 25 octobre 1975, salle des Fêtes du Puits V, a tiré des enseignements de 10 ans d'action avec les Mineurs des Houillères de Lorraine, qui ont placé la C.F.D.T. Mineurs au 2<sup>e</sup> rang des organisations syndicales du Bassin.

Le Congrès, en votant le rapport général :

#### AFFIRME :

Sa volonté de prolonger l'action en discussion permanente avec les Mineurs pour lesquels le syndicat C.F.D.T. se veut être un outil.

C'est aux Mineurs de trancher les différences d'appréciation concernant les revendications et qui peuvent se faire jour entre les syndicats.

#### DÉCIDE :

Les orientations d'organisation du syndicat pour tenir compte de la nouvelle situation de la C.F.D.T. sur le bassin où plus d'un mineur sur quatre fait confiance à la C.F.D.T.

Parfaire l'organisation du syndicat au niveau de :

— la politique syndicale unitaire de toutes les sections syndicales d'entreprise C.F.D.T. du bassin qui sera précisée sur le **PLAN DE TRAVAIL DU SYNDICAT**. Ce plan de travail tiendra compte de deux éléments que sont la réponse à l'actualité mais aussi d'éviter la dispersion de nos efforts.

Il devra permettre de concentrer l'action autour des objectifs prioritaires définis par le Syndicat en vue des transformations de la Société, transformations intermédiaires entre la situation d'aujourd'hui et la Société socialiste et autogérée que nous voulons construire.

— la mise en œuvre et l'adoption des moyens de notre politique syndicale que sont :

- Syndicalisation,
- Complémentarité des moyens financiers du syndicat,
- Précisions concernant les méthodes d'information (informations aux adhérents ; réflexions sur le contenu et diffusion du journal).

— appeler les Mineurs à l'action interprofessionnelle.

La base de la transformation de nos conditions de vie nécessite une action se situant au niveau privilégié du pouvoir patronal, c'est-à-dire nos puits, nos usines, nos bureaux.

Mais pour imposer des transformations plus générales, l'action professionnelle doit se prolonger jusqu'à unifier les luttes de tous les travailleurs dans des actions interprofessionnelles.

Le Congrès dit sa conviction :

Pour permettre l'UNITÉ des Mineurs et des travailleurs en général, l'unité d'action est nécessaire.

La C.F.D.T. des Mineurs de Lorraine reste fidèle à l'unité d'action avec la C.G.T. en exigeant des rapports égaux. Les confrontations et le respect mutuel doivent permettre de dégager une unité d'action réelle et permanente pour favoriser l'Union de la Classe Ouvrière qui transformera profondément la Société dans laquelle nous vivons, pour en faire une société socialiste et autogérée.



# VACANCES

## AU PROFIT DES PERSONNES AGÉES

### relevant de la Sécurité Sociale Minière

#### Séjours Organisés en 1976

L'UNION RÉGIONALE de Sociétés de Secours Minières du Nord à LENS et la CAISSE AUTONOME de Retraites Complémentaires des Ouvriers Mineurs organisent conjointement en 1976, des séjours de vacances au profit de 5 640 personnes âgées relevant de la Sécurité Sociale Minière.

#### BÉNÉFICIAIRES ET CONDITIONS D'ADMISSION

Peuvent bénéficier d'un séjour :

1°) les titulaires d'une pension versée par la Caisse Autonome Nationale âgés de 65 ans ou plus remplissant les conditions prévues par le règlement d'attribution de l'aide aux vacances

2°) les personnes remplissant les mêmes conditions mais dont l'âge est compris entre 60 et 65 ans et bénéficiaires d'une prestation C.A.R.C.O.M. pour lesquelles 500 places au minimum ont été réservées

3°) les autres titulaires d'une pension versée par la Caisse Autonome Nationale, dans la limite des places laissées vacantes (bénéficiaires exceptionnels)

Les bénéficiaires doivent, par ailleurs, relever du régime minier pour l'assurance maladie et ne pas être susceptibles de bénéficier d'une autre aide aux vacances d'un organisme extérieur.

Les enfants à charge ou les petits-enfants sont également admis au Centre de MENTON.

#### LIEUX ET DATES DES SÉJOURS

Des accords sont intervenus pour la réservation des places aux différentes sessions des établissements ci-après :

Lieux des séjours	Dates des séjours	Nombre places disponibles
<b>Centre de Vacances « Roger Latournerie » de MENTON (Alpes-Maritimes)</b> Le Centre de Vacances « Roger Latournerie » est situé dans la ville de MENTON à 30 kilomètres de NICE, 62 kilomètres de CANNES. Station de la Côte d'Azur au climat privilégié ; protégée des vents froids par une superbe chaîne de montagnes. Il a été construit dans un parc de 10 ha, à 110 mètres du centre de la ville et à 450 mètres de la mer à vol d'oiseau. Le climat est d'une douceur remarquable en hiver et en été la chaleur est tempérée par l'abondance de la végétation et la brise marine.	du 31-1 au 14-2	215
	du 14-2 au 28-2	215
	du 28-2 au 13-3	215
	du 13-3 au 27-3	215
	du 27-3 au 10-4	198
	du 10-4 au 24-4	198
	du 8-5 au 22-5	198
	du 22-5 au 5-6	198
	du 22-5 au 5-6	198
	du 5-6 au 19-6	198
	du 19-6 au 3-7	198
	du 11-9 au 25-9	198
	du 25-9 au 9-10	198
	du 9-10 au 23-10	198
du 23-10 au 6-11	198	
du 6-11 au 20-11	198	
du 20-11 au 4-12	215	
du 4-12 au 18-12	215	
<b>Total</b>		<b>3 666</b>
<b>Maison Familiale de Vacances de WIMEREUX (P.D.C.)</b> Etablissement situé en bord de mer, à 5 kilomètres de BOULOGNE, comportant trois étages desservis par ascenseur. L'Etablissement dispose d'une salle d'activités ainsi que du chauffage central qui permet l'accueil dans une atmosphère confortable en demi-saison.	du 3-5 au 17-5	140
	du 17-5 au 31-5	140
	du 31-5 au 14-6	140
	du 6-9 au 20-9	140
	du 20-9 au 4-10	140
	<b>Total</b>	
<b>Village de Vacances d'AUTRANS (Isère)</b> Au cœur du parc naturel du Vercors, bénéficiant d'un climat exceptionnel qui permet l'accueil des personnes ne présentant pas de contre-indications sérieuses, AUTRANS est un village de vacances situé à 35 kilomètres de GRENOBLE, à 1050 mètres d'altitude. Ce village est composé de groupes d'appartements et d'un bâtiment principal à 3 niveaux où sont pris les repas. Tous commerces et services médicaux à AUTRANS ; comme les années précédentes, le nombre des places disponibles permet de satisfaire plus facilement les demandes de séjour. Animation et excursions très appréciées.	du 11-5 au 25-5	309
	(1)	
	du 26-5 au 9-6	309
	(1)	
<b>Total</b>		<b>618</b>
<b>Maison Familiale d'URIAGE (Isère)</b> Etablissement situé à 450 mètres d'altitude dans un très grand parc, à 12 kilomètres de GRENOBLE. Ancien hôtel de grand standing - 3 étages desservis par ascenseur. Services commerciaux et médicaux à URIAGE	du 11-5 au 25-5	130
	(1)	
	du 26-5 au 9-6	130
	<b>Total</b>	
<b>Village de détente et de loisir de SERRA DI FERRO (Corse)</b> Ce village est implanté dans le sud-ouest de la Corse en bordure du golfe de Capabia. Situé à 45 kilomètres d'AJACCIO, village natal de Napoléon, et à 15 kilomètres de Propriano « le poumon du Valinco » ; il est relié à la mer par une route serpentant à travers le maquis. La plage de sable très fin, abritée des vents dominants, est un endroit rêvé pour le repos, la détente et les loisirs.	du 28-1 au 11-2	99
	du 11-2 au 25-2	99
	du 5-5 au 19-5	99
	du 19-5 au 2-6	99
	<b>Total</b>	

#### MONTANT DES PARTICIPATIONS DEMANDÉES

Les tableaux ci-après précisent le montant de la participation qui sera demandée :

— aux titulaires d'une pension versée par la Caisse Autonome Nationale âgés de 65 ans ou plus remplissant les conditions prévues par le règlement d'attribution de l'aide aux vacances

— aux personnes remplissant les mêmes conditions mais dont l'âge est compris entre 60 et 65 ans et bénéficiaires d'une prestation C.A.R.C.O.M.

#### PERSONNES SEULES

Lieu de séjour	Ressources trimestrielles			
	3 030 F ou moins	entre 3 030 F et 3 540 F	entre 3 540 F et 4 020 F	entre 4 020 F et 4 530 F
Code	1	2	3	4
MENTON	252 F	302 F	352 F	403 F
WIMEREUX	216 F	259 F	301 F	345 F
AUTRANS - URIAGE	340 F	408 F	476 F	544 F
CORSE	513 F	616 F	719 F	821 F

#### COUPLES

Lieu de séjour	Ressources trimestrielles			
	4 530 F ou moins	entre 4 530 F et 5 190 F	entre 5 109 F et 5 850 F	entre 5 850 F et 6 600 F
Code	6	7	8	9
MENTON	504 F	604 F	704 F	806 F
WIMEREUX	432 F	518 F	602 F	690 F
AUTRANS - URIAGE	680 F	816 F	952 F	1 088 F
CORSE	1 026 F	1 232 F	1 438 F	1 642 F

Pour les autres bénéficiaires (bénéficiaires exceptionnels) il sera demandé :

Lieu de séjour	Personne seule	Couple
Code	5	10
AUTRANS - URIAGE	503 F	1 006 F
MENTON	432 F	864 F
WIMEREUX	680 F	1 360 F
CORSE	1 026 F	2 052 F

(1) Ces dates sont données sous réserve de confirmation des autorisations de transport par la S.N.C.F. - une variation d'une ou deux journées pourrait intervenir à ce sujet.

Les transports sont effectués :

— par autocar à la Maison Familiale de WIMEREUX  
— par S.N.C.F. à la Maison Familiale d'URIAGE et au village d'AUTRANS

— par avion au Centre de MENTON et au Village de SERRA DI FERRO.

Lors de l'inscription il est conseillé de choisir le maximum de lieux et de sessions différents. Dans l'hypothèse où, pour les séjours souhaités le nombre de demandes serait supérieur au nombre de places disponibles, la période de séjour serait attribuée au mieux.

Le versement du montant de la participation sera effectué à la demande de l'UNION REGIONALE.

Le coût des séjours a dû être relevé en raison des augmentations des prix appliquées par les Etablissements de vacances et par les transporteurs.

Par ailleurs, il convient de souligner que ces dispositions ont pour but de permettre aux plus défavorisés de bénéficier de vacances que la modicité de leurs ressources ne leur permettrait pas de prendre à titre individuel.

Les prix indiqués comprennent :

— les frais de transport du point de ramassage fixé par l'UNION REGIONALE au Centre de vacances et retour,

L'UNION REGIONALE organisant des transports groupés, les frais de voyage resteront à la charge des bénéficiaires s'ils n'utilisent pas ceux mis à leur disposition.

— l'hébergement, les repas (boisson comprise à l'exception du Centre de MENTON) et l'animation,

Les personnes seules peuvent être groupées par 2, 3 ou 4 au maximum dans la même chambre. Les ménages seront hébergés en chambres individuelles, dans des appartements comportant 1, 2 ou 3 chambres.

— une excursion d'une demi-journée pour les Centres de MENTON, WIMEREUX et SERRA DI FERRO.

#### DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLIQUABLES AU CENTRE DE VACANCES « ROGER LATOURNERIE » DE MENTON

Au prix indiqués pour le Centre de MENTON s'ajoutent :

— une participation aux frais de transport par avion de 90 F par personne. Les personnes ne relevant pas du régime minier pour l'assurance maladie devront supporter la totalité des frais de transport soit actuellement 390 F environ

— un versement forfaitaire général obligatoire perçu à l'arrivée au Centre. Ce forfait est perçu au titre des activités de plein air du Centre (y compris la piscine) et couvre également le coût de l'assurance responsabilité civile collective et les dépenses occasionnées en cas de décès de séjournant survenant au Centre de vacances qui excèdent celles qui auraient été exposées si celui-ci s'était produit au domicile (transport du corps - blindage du cercueil...) et ce, dans une limite actuellement fixée à 5 000 Francs.

Ce versement forfaitaire s'élève à :

— 12 F pour les chefs de famille  
— 6 F pour les personnes l'accompagnant de 5 ans ou plus.

Un cautionnement pourra de plus être exigé des séjournants pour l'usage de certains équipements (loisirs ou autres).

(Suite page 7)





